



V I L L E D E  
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2007

**PR-277**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les statuts modifiés de l'association adoptés le 24 février 2003 et approuvés par l'assemblée générale constitutive le 1<sup>er</sup> juin 2001;

vu la motion M-252, de MM. Roman Juon et Roberto Broggin, «Des bateaux-lavoirs au «Fil du Rhône»;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 572 600 francs destiné à octroyer une subvention d'investissement unique à l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» pour la réalisation d'un établissement public flottant au quai des Moulins destiné à la réinsertion de jeunes en difficulté.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 572 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2008.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de permettre l'aménagement projeté.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Sarah Klopmann

Le Président:

Guy Dossan